

Service international de recherches

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1997)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

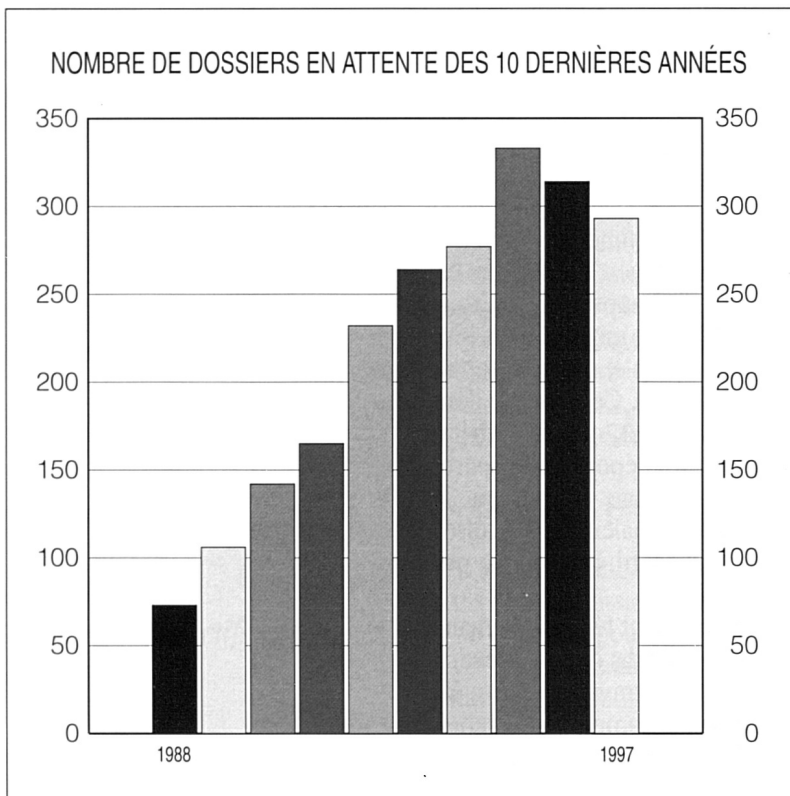
Un peu d'histoire

Ce service, qui a été fondé spécialement pour assister les victimes civiles persécutées par le régime national-socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale, est issu du bureau central de recherches créé à Londres en 1943 auprès de la Croix-Rouge britannique par le Quartier général des Forces alliées. La migration massive des peuples dans toute l'Europe, conséquence des persécutions et des troubles de la guerre, avait provoqué la dispersion d'innombrables familles. Cela a été à l'origine de la création du bureau de recherches, dont le premier but, suite à la libération progressive des territoires occupés, a été de retrouver les déportés et disparus pour les réunir à leurs familles. L'administration et le siège du bureau de recherches ont été transférés plusieurs fois avant de s'établir finalement à Arolsen (République fédérale d'Allemagne), en 1946. Deux ans plus tard, le bureau a pris son nom actuel de Service international de recherches (SIR).

Dans le cadre des Accords de Bonn de 1955, le gouvernement fédéral allemand s'est engagé à assumer la responsabilité financière du SIR, tandis que la direction et l'administration ont été confiées au CICR. Parallèlement, le travail du SIR a été placé sous la surveillance d'une Commission internationale, composée de représentants des dix États membres du SIR. Lors de sa réunion annuelle, la Commission internationale donne des directives portant sur l'activité du SIR et en surveille la réalisation, dans l'intérêt des anciennes victimes de la persécution. Le mandat initial du SIR est resté le même au fil des ans : il s'agit de rassembler, classer, conserver et exploiter les informations relatives à ces personnes, en vue de répondre aux demandes de renseignements ou d'attestations que peuvent faire celles-ci, leurs descendants ou d'autres ayants droit.

Rationaliser le traitement des demandes

Alors qu'à l'origine les demandeurs souhaitaient essentiellement retrouver des personnes disparues, aujourd'hui la plupart d'entre eux s'efforcent d'obtenir des documents pour appuyer une demande d'indemnisation. Le nombre de demandes, qui proviennent de près de 70 pays, n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Cela a entraîné un retard dans leur traitement, en dépit de diverses mesures adoptées pour atténuer le problème. En 1995, le nombre de demandes en attente avait dépassé 300 000. Toutefois, une nouvelle procédure rationalisée de traitement, introduite en 1994 et pratiquée avec succès depuis, a permis d'accélérer le traitement des dossiers dès l'année suivante.



Cette procédure plus rapide dépend de la coopération d'institutions basées dans les principaux pays dont proviennent les demandes, qui sont aujourd'hui essentiellement le Bélarus, la Pologne, la Russie et l'Ukraine. Rien que dans ce dernier pays, le SIR a récemment pris contact avec quelque 90 institutions, principalement des associations d'anciens combattants et d'anciens persécutés.

Compte tenu de l'âge avancé des requérants, le SIR a fait du traitement accéléré des demandes une priorité essentielle. En 1997, il a reçu 248 509 demandes (contre 236 241 en 1996) et il a fourni 274 316 réponses (261 802 en 1996).

L'acquisition de documents

L'accomplissement du mandat, qui consiste à réunir des informations, est aussi primordial aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle, car il aide les anciennes victimes de persécutions à faire valoir leurs droits et contribue à ce que l'humanité se souvienne

de cette période tragique de l'histoire.

Les réponses fournies aux demandeurs sont basées essentiellement sur les informations contenues dans les documents conservés au SIR. Malgré plus de 22 000 mètres de documents, le fonds du SIR est loin d'être complet. Un demi-million de demandes sont actuellement en suspens, en raison du manque d'informations. La poursuite d'une politique d'acquisition de documents reste donc pleinement justifiée. En 1997, 686 services d'archives ou autres services ont été sollicités par écrit (592 en 1996) et 158 ont été visités (153 en 1996).

Au total, 232 missions ont été effectuées en 1997 (211 en 1996) par le personnel du SIR à partir d'Arolsen ou de son bureau de Berlin, et des documents provenant de 383 services (314 en 1996) ont été reçus. Toutefois, sur les 884 mètres (872 en 1996) consultés sur place, seuls 359 (507 en 1996) concernaient les catégories de personnes relevant de la compétence du SIR.

Traitement informatique des données

L'utilisation croissante de l'informatique au cours des dernières années dans le domaine du classement et de l'exploitation a permis d'accélérer et d'optimiser le travail du SIR. La création, en 1996, d'une banque centrale de données (pour le fichage des demandes, des documents et des noms de lieux), ainsi que la mise en mémoire d'informations complémentaires (par exemple, des détails relatifs à la localisation des personnes ou des événements) dans cette banque a déjà entraîné un allègement sensible du travail lors du traitement des demandes, depuis les tâches de fichage jusqu'à l'envoi de la réponse. La numérisation du fichier central des noms, prévue pour 1998, devrait permettre d'accélérer encore le processus. À moyen terme, le SIR entend numériser l'ensemble des documents conservés dans ses murs.

Documents du SIR et recherche historique

Plusieurs demandes ont été adressées au SIR, afin que sa documentation soit ouverte à la recherche historique. Des documents de caractère général peuvent déjà être consultés. Quant aux autres, la Commission internationale du SIR a décidé d'examiner, lors de sa prochaine réunion, les conditions dans lesquelles ces documents pourraient être rendus accessibles aux chercheurs, tout en respectant les règles nationales et internationales sur la protection des données. Elle a toutefois souligné qu'à ce stade, la priorité essentielle pour le SIR était de continuer à traiter des cas humanitaires individuels.